

RAPPORTEUR : Ludovic LOQUET, Président

**TITRE : Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) –
Désignation des remplaçants pour les élus en situation de cumul de mandats**

Dans le cadre de la réforme de l'aménagement commercial, effective depuis la publication du décret n°2015-165 relatif à l'aménagement commercial, le nombre d'élus appelés à participer à la commission a été élargi tandis que la désignation éventuelle des remplaçants en cas de cumul de mandats doit répondre aux règles suivantes :

- tout élu de la commission d'implantation du projet (maire ou autre membre du conseil municipal) ne peut siéger au sein de la commission qu'à ce titre ;
- si un des élus appelés à siéger détient plusieurs mandats tels que mentionnés dans l'article L 751-2 du code du commerce, il ne peut siéger qu'au titre de l'un de ses mandats. Dans ce cas, l'organe délibérant de la structure concernée désigne, en son sein et par délibération, un remplaçant pour siéger à la commission.

Suite au renouvellement du nouvel exécutif le 30 septembre 2020, il est conseillé de désigner au moins 2 élus remplaçants issus de communes différentes appelés à suppléer le Président du SyMPaC en cas de cumul de mandats.

Pour désigner le(s) remplaçant(s), il est donc nécessaire de prendre en compte les impératifs suivants :

- le remplaçant ne doit pas être issu de la commune d'implantation ;
- il doit être membre de l'organe délibérant du Syndicat, et issu d'une commune différente de celle du Président.

Aussi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL de désigner :

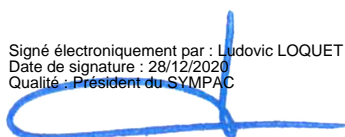
- **Monsieur Emmanuel AGIUS, 1^{er} Vice-Président ;**
- **Monsieur Eric BUY, 2^{ème} Vice-Président ;**
- **Madame Michèle DUCLOY, 3^{ème} Vice-Présidente ;**
- **Monsieur Jean Michel TACCOEN, 4^{ème} Vice-Président ;**
- **Madame Nicole CHEVALIER, 5^{ème} Vice-Présidente.**

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- sa réception en Sous-Préfecture le : 17 décembre 2020
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 16 décembre 2020

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic LOQUET
Date de signature : 28/12/2020
Qualité : Président du SYMPAC



Ludovic LOQUET

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020

Le dix décembre de l'an deux mille vingt, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 25 novembre deux mille vingt, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Pascal DUBUS, Pierre-Henri DUMONT, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Ludovic LOQUET, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE (pouvoir Mr MIGNONET), Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Gérard GREMAT (pouvoir Mr AGIUS), Michel HAMY (pouvoir à Mr BEGUE) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Charles COUSIN (pouvoir Mr PLANQUE), Olivier LEVREAY (pouvoir à Mr WAY) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Claude KIDAD (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel AGIUS